

Bureau syndical du 11 juillet 2019

DELIBERATION N° 2019-07-055

Autorisation de signature des marchés - Prestations d'assurance

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le cinq juillet, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	12	12	

Présents :

Messieurs : TATTI François, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et FILONI François.

Présentes :

Mesdames : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.

Absents :

Madame : BATTESTINI Serena.

Messieurs : GIANNI Don Georges, PAJANACCI Jean, MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 17/07/2019
 et de la publication de l'acte le: 17/07/2019



Pour le Président, par délégation,
 Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20190711-2019-07-055-DE
 Date de télétransmission : 17/07/2019
 Date de réception préfecture : 17/07/2019

Monsieur le Président, François TATTI expose :

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Fourniture Courantes et Services, a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen au vu de son montant. L'ensemble des contrats des 7 lots aura une durée de 48 mois non reconductible. La consultation se compose de 7 lots distincts et définis comme suit :

- Lot 1 – Assurance multirisques bureaux.
- Lot 2 – Responsabilité civile exploitation et professionnelle.
- Lot 3 – Responsabilité civile pollution.
- Lot 4 – Protection juridique agents et élus.
- Lot 5 – Assurances flotte véhicules.
- Lot 6 – Multirisques bureaux et sites industriels.
- Lot 7 – Responsabilité civile mandataires sociaux.

Section de fonctionnement. Articles 6168 & 6455. Estimation budgétaire en Euros TTC et par an:

- Lot 1 : 7 093.00 € TTC / an.
- Lot 2 : 11 700.00 € TTC / an.
- Lot 3 : 17 651.00 € TTC / an.
- Lot 4 : 375.00 € TTC / an.
- Lot 5 : 10 653.00 € TTC / an.
- Lot 6 : 39 852.00 € TTC / an.
- Lot 7 : 1 885.00 € TTC / an.

Par suite des travaux d'analyse des offres reçues effectués par la Commission d'Appel d'Offres du SYVADEC. Les lot 1 / 5 & 6 ont été déclarés infructueux au motif d'absence d'offre. Ils seront relancés

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ces contrats pour les lots 2,3,4 et 7

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du SYVADEC à signer les marchés visant à la couverture assurantielle du Syvadec avec :

Pour le lot 2 avec le groupement d'entreprises CF ASSURANCES / C.H.U.B.B. qui a proposé une offre économiquement conforme.

Pour le lot 3 avec le groupement d'entreprises SAGA / XL INSURANCE (variante). qui a proposé une offre économiquement conforme.

Pour le lot 4 avec le groupement d'entreprises SARRE MOSELLE / C.F.D.P. qui a proposé une offre économiquement conforme.

Pour le lot 7 avec le groupement d'entreprises SARRE MOSELLE / HISCOX. qui a proposé une offre économiquement conforme

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du Code de la Commande Publique

VU le Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du Code de la Commande Publique

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité de Bureau

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 11 juillet 2019

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouie l'exposé de M. François TATTI, Président,

Accusé de réception en Préfecture
02B-200009827-20190711-2019-07-055-DE
Date de télétransmission : 17/07/2019
Date de réception préfecture : 17/07/2019

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché avec :
 - Pour le lot 2, le groupement CF ASSURANCES / C.H.U.B.B pour une prime annuelle de 16 404.50 € TTC.
 - Pour le lot 3, le groupement SAGA / XL INSURANCE pour une prime annuelle de 17 625.60 € TTC.
 - Pour le lot 4, le groupement SARRE MOSELLE / C.F.D.P pour une prime annuelle de 201.67 € TTC.
 - Pour le lot 7, le groupement SARRE MOSELLE / HISCOX pour une prime annuelle de 2 949.40 € TTC.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190711-2019-07-055-DE
Date de télétransmission : 17/07/2019
Date de réception préfecture : 17/07/2019